



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Education nationale, jeunesse et sports : personnel

Question écrite n° 621

Texte de la question

M Pierre Raynal appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des inspecteurs de l'enseignement technique dont les compétences sont sans cesse plus nombreuses : 4e et 3e technologiques, rénovation des CAP, BEP, présidence des brevets professionnels, mise en place des baccalauréats professionnels, liaison avec les organismes professionnels. En conséquence, il lui demande s'il entend relancer la concertation sur les domaines d'action des différents corps d'inspection. Enfin, il souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre, pour accroître substantiellement le nombre de postes d'IEP et pour revaloriser leurs salaires, afin de les mettre en concordance avec leurs responsabilités,

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, demeure attentif à l'évolution de la situation des inspecteurs de l'enseignement technique, notamment à la diversification de leurs missions, induite par les réformes mises en place dans l'enseignement technique et professionnel et l'apprentissage. Bien qu'appelant incontestablement un réexamen approfondi de cette situation - en concertation avec les organisations représentatives des personnels en cause - la question soulevée par l'honorable parlementaire doit toutefois prendre place dans une réflexion globale portant sur les divers corps d'inspection du ministère. Sans attendre les résultats de cette réflexion, il est d'ores et déjà envisagé d'actualiser le statut des inspecteurs de l'enseignement technique pour tenir compte, notamment, de la publication du nouveau statut général des fonctionnaires, comme cela vient d'être fait pour les corps, de même niveau indiciaire, des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale (IDEN) et des inspecteurs d'information et d'orientation (IIO). Le projet de décret en cours d'élaboration prévoit un élargissement du recrutement par concours, l'institution d'un tour extérieur et la mise en place d'une formation renouée. D'autres dispositions favorables aux intérêts, tel le remplacement de l'échelon fonctionnel par un 9e échelon banalisé, figurent dans ce projet. Enfin des possibilités de détachement dans le corps des inspecteurs de l'enseignement technique parallèles à celles déjà prévues dans les corps des IDEN et des IIO devraient permettre d'assurer une plus grande mobilité des personnels d'inspection. Il est rappelé que le nouveau statut des personnels de direction des lycées et collèges offre d'ores et déjà une possibilité d'accès à ces emplois par détachement aux corps d'inspection et, notamment, aux IET. Le projet de budget pour 1989 prévoit la création de dix emplois d'IET.

Données clés

Auteur : [M. Raynal Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 621

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2166